

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CROUS MONTPELLIER

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire CROUS MONTPELLIER, session 2022

Le Directeur général du Crous de Montpellier – occitanie

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examen professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examen professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chargé-e d'opérations immobilières, ouvert au titre de l'affectataire CROUS MONTPELLIER, au titre de l'année 2022 :

Monsieur RICHTER Pierre, Directeur, président, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier- Occitanie, Montpellier.

Madame BARRAL Mireille, Directrice, vice-présidente, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice, Nice.

Monsieur CARRATERO Philippe, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, expert, Centre régional des œuvres universitaires et Scolaires, Direction-Regionale, Aix en Provence.

Monsieur DUFOUR Jean-Pierre, Ingénieur divisionnaire des TPE, Rectorat de la Région académique Occitanie, Montpellier.

Madame RACINE Catherine, Administrateur ENESR, suppléante, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2022

Pierre RICHTER

Directeur général du Crous de Montpellier-Occitanie